

# Intégrer des enfants handicapés en crèche devient plus difficile

**Une association active dans le domaine s'inquiète. La baisse du taux d'encadrement n'arrangera rien**

**Manuela Esmerode**

L'association genevoise Aide intégration petite enfance (AIPE) tire la sonnette d'alarme: selon elle, des mesures doivent impérativement être prises au niveau politique pour l'intégration des enfants en situation de handicap dans les crèches genevoises.

L'AIPE s'occupait jusqu'à présent de financer, sur demande des crèches, des postes d'éducateurs supplémentaires pour permettre aux enfants handicapés de fréquenter un établissement ordinaire. Un soutien modulable: selon les besoins, une crèche pouvait recevoir entre 3000 et 25 000 francs.

## Sept demandes refusées

Mais l'AIPE fait face à des difficultés financières: les subventions communales et les dons privés ne permettent pas de répondre à toutes les demandes de soutien émanant des crèches. Depuis janvier 2013, sept dossiers ont ainsi dû être refusés faute de fonds.

Autre facteur à prendre en compte: le cadre législatif de l'intégration des enfants handicapés dans les crèches a changé. Une loi, entrée en vigueur en janvier 2010,



Les crèches manquent de moyens pour intégrer les enfants handicapés, selon l'association AIPE.

stipule que l'Etat doit «encourager et planifier» l'intégration des enfants handicapés dans les crèches.

Une bonne nouvelle pour l'AIPE, qui a décidé de modifier son fonctionnement de façon à «mettre les communes face à leurs responsabilités», selon Gisela Chatelanat, présidente du co-

mité de l'association. Désormais, l'AIPE ne redistribuera plus elle-même de l'argent aux crèches qui en font la demande: elle recevra les demandes de soutien émises par les crèches, sur la base de quoi elle émettra à la Commune concernée des recommandations sur le financement à accorder. Reste à

voir si les autorités suivront... Du côté de la Ville, on assure qu'on ne relâchera pas les efforts: «Les montants alloués jusque-là à l'AIPE seront reversés aux crèches», déclare Sandra Capeder, du Service de la petite enfance.

Jeannine de Haller, conseillère administrative de Carouge et

membre de la Commission social-jeunesse de l'Association des communes genevoises (ACG), précise toutefois que «les communes seules ne pourront pas tout assumer non plus». «Il faut mettre le Canton face à sa complémentarité», renchérit Gisela Chatelanat.

Or, le Canton œuvre déjà pour l'intégration des enfants handicapés dans les crèches: comme l'indique Gilles Thorel, de l'Office de l'enfance et de la jeunesse, l'Etat finance des prestations d'éducation préscolaire spécialisée par le biais du Service éducatif itinérant, rattaché à l'association Astural, qui intervient à domicile mais aussi dans les crèches.

## «Une mesure irréaliste»

Dans ce contexte, quel sera l'effet du projet de loi, adopté récemment par le Grand Conseil, qui abaisse le taux d'encadrement dans les crèches? «Cela ne va pas faciliter l'intégration des enfants handicapés, répond Gisela Chatelanat. Même si le texte prévoit des dérogations à ce nouveau taux d'encadrement pour les crèches qui accueillent des enfants handicapés, cette mesure est irréaliste: le temps d'obtenir la dérogation, l'enfant sera déjà à l'école.»

Anne Duruz, responsable du Secteur petite enfance des Charmilles, renchérit: «On ne faisait déjà appel à l'AIPE que dans les cas critiques, on espérait obtenir six heures quand on en aurait eu besoin de douze. Si le taux d'encadrement baisse, on ne pourra plus mettre en place ces projets d'intégration, ce sera trop compliqué.»